



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contractuels

Question écrite n° 73095

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le recrutement des futurs emplois « vie scolaire ». En effet, ces nouveaux contrats, qui vont permettre d'apporter une réponse souhaitée par la communauté éducative de nombreux établissements scolaires, vont sûrement être très demandés, notamment par des étudiants cherchant un emploi pour finir leurs études ou pour un premier poste ou une première activité professionnelle. Il est donc indispensable de développer une vaste action de communication et de promotion pour assurer le succès de ces recrutements au début septembre parmi les publics concernés et intéressés. Au-delà des informations transmises dans les ANPE, il pourrait s'avérer particulièrement intéressant de lancer rapidement cette communication. Il lui demande donc de lui préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'urgence pour l'emploi, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche recrute des emplois vie scolaire en faveur des écoles et des établissements du second degré, pour soutenir les équipes éducatives. Les recrutements sur ces postes, par contrats de droit privé à durée déterminée (contrats d'accompagnement dans l'emploi ou contrats d'avenir), dont la durée hebdomadaire de travail est de vingt à vingt-six heures selon le cas, répondent à la volonté du Gouvernement de renforcer la présence d'adultes dans les locaux scolaires (assistance administrative aux directeurs d'école, aide à la scolarisation des élèves handicapés, à l'accueil et à l'encadrement des élèves, à la gestion documentaire, à l'utilisation des nouvelles technologies, à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sportives...). Ces emplois s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ; les recrutements sont réalisés par les établissements scolaires à partir des propositions faites par les services de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE). Afin de faciliter le recrutement des 45 000 emplois vie scolaire et de toucher tous les adultes, en particulier les jeunes, susceptibles d'être recrutés sur ces postes, la délégation à la communication du ministère de l'éducation nationale a conçu et réalisé une campagne de communication qui a débuté au mois de septembre. La communication dans les médias a pris la forme d'une campagne classique de spots sur cinq stations radio, plus particulièrement destinées aux jeunes adultes, complétée d'une campagne par internet lancée sur l'ensemble des sites du ministère et des services déconcentrés ainsi que sur des sites thématiques privés en affinité avec les publics plus jeunes. Le 30 septembre, un message d'information à l'intention particulière d'une population jeune a été envoyé par SMS. S'agissant de la communication hors médias, une affiche a été réalisée et diffusée dans chaque lycée, université et lieu d'accueil spécifique comme les centres d'information et d'orientation, les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires et le réseau local de l'agence nationale pour l'emploi. Un guide pratique « emplois vie scolaire » a été élaboré pour offrir aux chefs d'établissement toute l'information nécessaire pour les aider dans leurs recrutements (définition des besoins, type de contrats, contacts utiles. (Ce guide a été mis en ligne dès le mois de septembre. Cette campagne d'information est conforme à la mobilisation exceptionnelle décidée par le Premier ministre et propre à atteindre tous les acteurs du dispositif emplois vie scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73095

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8464

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 992